

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 858

présenté par

Mme Ramassamy, Mme Bazin-Malgras, Mme Meunier, Mme Valentin, M. Viala et M. Dunoyer

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.